



Rapport n° 7	GROUPEMENT ADMINISTRATION FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'administration du 11 décembre 2018		Chapitre : Article :

**BUDGET 2019
RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES**

Conformément à l'article L 3312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Président du Conseil d'administration présente au Conseil d'administration un rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

C'est ce rapport qui vous est présenté en annexe du projet de délibération. Il détermine entre autre l'évolution de la contribution du Département qui passerait de 19 961 496 € à 20 201 034 € auxquels s'ajoutent la provision logistique SMUR à hauteur de 1 107 546 € soit un total de **21 308 580 €**.

Je vous propose donc d'adopter le projet de délibération suivant.

Vu l'article L 3312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport n°7;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, prend acte du rapport sur les orientations budgétaires 2019 présenté en annexe.

Le Président,


Nicolas FRICOTEAUX



Délibération n°7	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 11 décembre 2018		Chapitre : Article :

Membres théoriques : 20
Membres en exercice : 20
Membres présents : 12
Votants : 12

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL N° 87
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Affiché le :

19 DEC. 2018

Le 11 décembre 2018 à 15 h 30, le Conseil d'Administration du SDIS, convoqué le 22 novembre 2018, s'est réuni dans la salle de la Direction départementale à LAON sous la présidence de Monsieur Nicolas FRICOTEAUX.

Étaient présents :

I - Membres avec voix délibérative

MM. Nicolas FRICOTEAUX, ~~Pierre-Jean VERZELEN, Thomas DUDEBOUT, Mme Colette BLERLOT, Mme Jocelyne DOGNA, MM. François RAMPELBERG, Michel CARREAU, Jean-Luc LANOUILH, Georges FOURRÉ, Mme Annie TUJEK, Mme Anne-Marie FOURNIER, MM. Noël LECOULTRE, Raymond DENEUVILLE, Maxime KELLER, Christian CROHEM, Alain CREMONT, Marcel LALONDE, Denis DUMAY, Mme Monique BRY~~

II - Membre de droit

Monsieur Nicolas BASSELIER, Préfet de l'Aisne, excusé

III - Membres avec voix consultative

~~M. le Contrôleur général Gilles RAGOT, Directeur départemental
M. le Colonel Stephan ANTHONY, médecin chef départemental
M. le Lt-Colonel Philippe BARDON, représentant les sapeurs-pompiers professionnels officiers
M. le Commandant Olivier MESSIEUX, représentant les sapeurs-pompiers professionnels officiers
M. l'Adjudant-chef François BORTZMEYER, représentant les sapeurs-professionnels non officiers
M. le Lieutenant Jean-Jacques DUPORT, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers
M. le Capitaine Philippe GOGUILLON, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers
M. le Lieutenant Denis COUTANT, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers
M. le Capitaine Jean-Michel FORTIN, Président de l'Union départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Aisne~~

Excusé(s) : Pierre-Jean VERZELEN, Thomas DUDEBOUT, Mme Jocelyne DOGNA, MM. François RAMPELBERG, Jean-Luc LANOUILH, Mme Anne-Marie FOURNIER, Christian CROHEM,

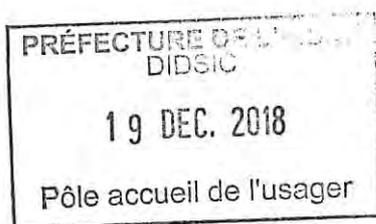
Assistaient à la séance : Mme Nathalie MERIOT payeur départemental, Colonel Christian BOULARD, Lieutenant-Colonel Olivier MAURY, MM. Dominique BOUDESOCQUE, Jean-Noël CANTELLI, Mme Alexandra GRELLE, Mme Manon HERBAIN de la direction départementale.

**BUDGET 2019
RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES**

Vu l'article L 3312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport n°7;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, prend acte du rapport sur les orientations budgétaires 2019 présenté en annexe.



Le Président,

Nicolas FRICOTEAUX

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

A) Informations financières

1) Orientations budgétaires envisagées

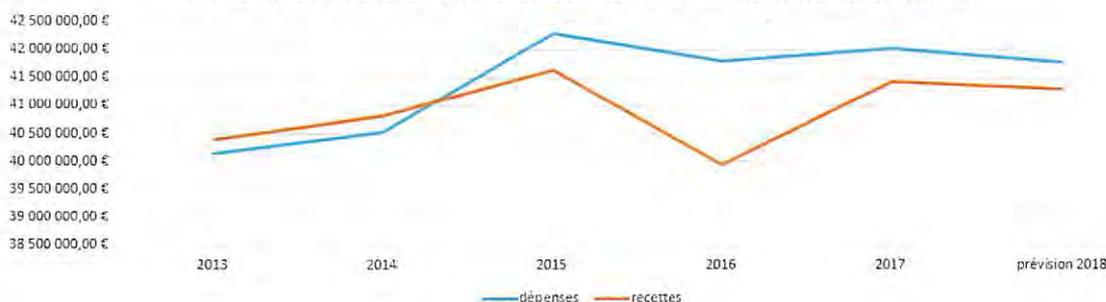
a. *En fonctionnement*

Les dépenses :

Le résultat de la section de fonctionnement est depuis l'exercice 2015 déficitaire. Cette réduction de notre excédent de fonctionnement qui s'élevait en 2014 à 5 197 715 € est le reflet de la volonté de l'assemblée délibérante couplée à la réforme des contributions des communes et EPCI mise en place en 2016.

Section de fonctionnement	2013	2014	2015	2016	2017	prévision 2018
dépenses	40 138 829,81 €	40 528 784,59 €	42 293 792,32 €	41 795 483,07 €	42 017 420,07 €	41 775 176,00 €
recettes	40 395 378,09 €	40 826 230,50 €	41 620 850,90 €	39 930 899,23 €	41 430 876,87 €	41 299 870,16 €
résultat exercice	256 548,28 €	297 445,91 €	-672 941,42 €	-1 864 583,84 €	-586 543,20 €	-475 305,84 €
évolution de l'excédent de fonctionnement	4 900 269,82 €	5 197 715,73 €	4 524 774,31 €	2 660 190,47 €	2 073 647,27 €	1 598 341,43 €

évolution comparée des dépenses et recettes de fonctionnement (hors provisions)



L'exercice 2018 s'est inscrit dans cette ambition et le résultat anticipé fait apparaître un déficit prévisionnel de l'ordre de 475 000 €. L'excédent de fonctionnement serait donc de 1 600 000 € seuil sous lequel il ne semble pas judicieux de descendre. En effet, outre le risque à moyen terme (3 à 4 ans) d'un budget déficitaire, la diminution de l'excédent impacte notre fond de roulement et notre trésorerie. Ainsi l'excédent de fonctionnement ne permet plus de couvrir un mois de salaire (environ 2.5 millions d'euros).

Il convient donc de réduire pour l'exercice 2019 (et les suivants) le déficit structurel de la section pour figer la descente de notre excédent de fonctionnement.

Pour cela la poursuite de la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement reste d'actualité, même si dans ce domaine nous atteignons les limites de l'exercice.

Les orientations retenues pour le chapitre 011 « administration générale » sont les suivantes :

- Un prix du gasoil en hausse à 1.70 € (impact de + 300 000 €).
- Le maintien des prix du gaz et de l'électricité grâce au marché en cours qui fixe le prix des molécules pour 2019 (attention à la fin du marché en 2020).
- La baisse du prix des assurances suite à la mise en place du nouveau marché pour 2019.
- La hausse des coûts des marchés de maintenance et de téléphonie.
- La hausse du prix des pièces pour les réparations de véhicules.

L'ensemble de ces contraintes ne nous permet pas de descendre nos dépenses sur ce chapitre en dessous des prévisions de 2018 soit un chapitre d'un montant de 6,7 millions d'euros.

En matière de masse salariale, sa réduction détaillée au chapitre B2 ne produira plus d'effet en 2019, l'ensemble des gels de postes ayant été réalisé. En outre, la reprise des mesures prévues par le PPCR (parcours professionnels carrières et rémunération) ainsi que la hausse des indemnités des volontaires et de l'activité, nous permettent au mieux de maintenir la masse salariale à son niveau du BP 2018 soit 30.7 millions d'euros.

Les inscriptions sur les autres chapitres découlent de nos engagements en matière de dette et des calculs d'amortissements.

A noter que comme en 2018, le contentieux avec les SMUR est toujours en cours et nous contraint à provisionner à hauteur des titres émis soit 1 107 546 € intégralement supportés par le Conseil départemental.

Au total le budget de fonctionnement 2019 s'élèverait en dépenses à 44,47 millions d'euros contre 44,59 millions d'euros en 2018.

Les recettes :

La stabilité de nos dépenses nous contraint faute de recettes externes nouvelles à augmenter les contributions pour compenser la baisse de l'excédent de fonctionnement. Les hypothèses de hausses sont les suivantes :

- Pour le Conseil départemental : une hausse de 1,20% et la prise en charge des provisions au titre de la logistique SMUR
- Pour les communes et EPCI : une hausse de 2%

Cependant, la totalité des contributions (hors provision) s'établit à 39 millions d'euros, soit légèrement en dessous de son niveau de 2013 !

contributions	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	évolution 2012-2019	
									en €	en %
département hors provision	20 186 581 €	20 388 446 €	20 571 942 €	20 654 230 €	19 621 575 €	19 700 000 €	19 981 496 €	20 201 034 €	14 453 €	0,07%
communes	18 686 232 €	18 873 095 €	19 042 954 €	19 119 126 €	18 207 745 €	18 278 856 €	18 445 101 €	18 814 003 €	127 771 €	0,68%
total hors provision	38 872 813 €	39 261 541 €	39 614 896 €	39 773 356 €	37 829 320 €	37 978 856 €	38 406 597 €	39 015 037 €	142 224 €	0,37%
Provision SMUR (département)							1 288 504 €	1 107 546 €		
Total département	20 186 581 €	20 388 446 €	20 571 942 €	20 654 230 €	19 621 575 €	19 700 000 €	21 250 000 €	21 308 580 €	1 121 999 €	5,56%
évolution en % des contributions	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019		
département	1,00%	1,00%	0,90%	0,40%	-5,00%	0,40%	1,39%	1,20%		
communes	1,00%	1,00%	0,90%	0,40%	-4,77%	0,39%	0,51%	2,00%		
total	1,00%	1,00%	0,90%	0,40%	-4,89%	0,40%	1,13%	1,58%		



b. En investissement

L'année 2018 a été marquée par l'adoption du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) qui devra faire l'objet au BP 2019 d'ajustement pour tenir compte de l'avancée des projets.

Le taux de réalisation de la section d'investissement pour la partie plan d'équipement et travaux reste faible (35 % au 21 novembre). Ce faible taux d'exécution est dû à des :

- Retards de chantier (problème du choix du terrain sur Laon et Flavy le Martel, dimensionnement des locaux techniques, viabilisation du terrain à Montcornet).
- Difficultés des services pour gérer l'ensemble des opérations et des procédures (travaux pérennes, plan d'équipement).
- Incertitudes sur le portage de certains projets (Saint Eugène, Watigny).

A ces reports, il faut ajouter l'accélération d'autres opérations comme la construction du CS de Villers-Cotterêts (création de la déviation), le redimensionnement de la réhabilitation du CSP Saint Quentin et le lancement de l'opération du CS Champagne-Picarde à Guignicourt.

Ces différents points nous obligeront à ajuster :

- Notre politique de reports pour optimiser notre consommation de crédits
- Notre programmation du PPI pour tenir compte des évolutions de chantiers
- Notre politique de recours à l'emprunt et à l'autofinancement pour trouver les ressources supplémentaires nécessaires à l'augmentation de nos investissements sans trop peser sur les contributions.

Compte tenu des nombreux reports probables (5 M€) et de l'avancée des travaux, les crédits nouveaux 2019 seront limités à 5 M€ (dont 1,7 au titre des neutralisations d'amortissements et du remboursement en capital de la dette.

La section devrait s'équilibrer avec la dotation aux amortissements, le FCTVA et la reprise du résultat antérieur à environ 11 M€ (BP et report) contre 12 M€ en 2018.

2) Informations relatives à la structure de la dette

a. Profil de la dette

L'encours de la dette du SDIS de l'Aisne s'élèvera au 31 décembre 2018 à 14,4 millions d'euros. Il n'y a pas eu d'emprunts nouveaux depuis 2012 pour permettre de diminuer notre encours et de recourir à nouveau à l'emprunt pour le financement à venir des travaux neufs lourds notamment la reconstruction du CSP LAON.

La dette se compose de 8 emprunts, dont 7 sont à taux fixe et le sixième est indexé sur le taux du livret A (1,87 % + le taux).

Les caractéristiques des emprunts sont reprises dans le tableau ci-dessous :

Objet de la dette	Date de Délibération	Date de Réalisation	Date de 1ère échéance	Date de dernière échéance	Durée Initiale	Organisme Prêteur	Périodicité	Montant Initial	Dettes en capital au 01/01/2019	Index de taux	Taux Facial	Taux Actuariel
EMPRUNT 2010	06/12/2010	15/12/2010	15/03/2011	15/12/2035	25 ans	SOCIETE GENERALE	Trimestrielle	1 400 000,00	1 092 477,39	FIXE	4,010000	4,069900
EMPRUNT 2011 (1er)	03/10/2011	18/11/2011	01/03/2012	01/12/2026	15 ans	DEXIA CREDIT LOCAL	Trimestrielle	2 300 000,00	1 423 312,43	FIXE	4,690000	4,840400
EMPRUNT 2011 (2ème)	01/12/2011	15/12/2011	25/12/2011	25/12/2036	25 ans	CAISSE EPARGNE	Trimestrielle	3 000 000,00	2 441 893,46	livret A	4,120000	2,947000
EMPRUNT 2011 (3ème)	01/12/2011	23/12/2011	01/01/2013	01/01/2027	15 ans	DEXIA CREDIT LOCAL	Annuelle	2 500 000,00	1 692 462,87	FIXE	4,510000	4,504300
EMPRUNT 2012	20/06/2012	12/07/2012	05/10/2012	05/07/2027	15 ans	CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE	Trimestrielle	2 000 000,00	1 354 418,88	FIXE	5,370000	5,479300
EMPRUNT 2012	03/01/2012	13/08/2012	01/11/2012	01/08/2027	15 ans	SOCIETE GENERALE	Trimestrielle	3 000 000,00	1 750 000,00	FIXE	5,140000	4,143600
EMPRUNT 2009 (1ER)	16/06/2008	12/01/2010	12/01/2011	12/01/2035	25 ans	SOCIETE GENERALE	Annuelle	3 000 000,00	2 346 057,62	FIXE	4,150000	4,150100
EMPRUNT 2009 (2ème)	16/06/2008	09/02/2010	09/02/2011	09/02/2035	25 ans	SOCIETE GENERALE	Annuelle	3 000 000,00	2 344 755,08	FIXE	4,130000	4,130100
								20 200 000,00	14 445 377,73			

PRÉFECTURE DE L'AISNE
DIDSIC
19 DEC. 2018
Pôle accueil de l'utilisateur

Le profil d'extinction de la dette se présente comme suit :

Exercice	Dettes en capital au 1er Janvier	Amortissement	ICNE N-1	Intérêts	ICNE	Annuité	Dettes en capital au 31 Décembre	Charge Intérêts
2019	14 445 377,73	966 677,90	295 781,75	582 194,04	277 444,17	1 548 871,94	13 478 699,83	563 856,46
2020	13 478 699,83	1 001 540,40	277 444,17	540 849,89	258 397,54	1 542 390,29	12 477 159,43	521 803,26
2021	12 477 159,43	1 038 187,91	258 397,54	496 760,44	238 492,21	1 534 948,35	11 438 971,52	476 855,11
2022	11 438 971,52	1 076 435,37	238 492,21	451 633,49	217 798,03	1 528 068,86	10 362 536,15	430 939,31
2023	10 362 536,15	1 116 447,01	217 798,03	404 800,40	196 240,67	1 521 247,41	9 246 089,14	383 243,04
2024	9 246 089,14	1 158 233,30	196 240,67	356 550,77	173 820,91	1 514 784,07	8 087 855,84	334 131,01
2025	8 087 855,84	1 202 092,95	173 820,91	305 695,01	150 406,67	1 507 787,96	6 885 762,89	282 280,77
2026	6 885 762,89	1 247 907,37	150 406,67	253 248,58	126 039,11	1 501 155,95	5 637 855,52	228 881,02
2027	5 637 855,52	978 882,68	126 039,11	202 616,52	102 497,88	1 181 499,20	4 658 972,84	179 075,29
2028	4 658 972,84	482 725,84	102 497,88	168 509,12	91 460,52	651 234,96	4 176 247,00	157 471,76
2029	4 176 247,00	502 776,52	91 460,52	150 365,59	79 926,16	653 142,11	3 673 470,48	138 831,23
2030	3 673 470,48	523 606,34	79 926,16	131 632,19	67 933,03	655 238,53	3 149 864,14	119 639,06
2031	3 149 864,14	545 299,18	67 933,03	112 123,48	55 441,72	657 422,66	2 604 564,96	99 632,17
2032	2 604 564,96	567 863,00	55 441,72	91 898,29	42 445,10	659 761,29	2 036 701,96	78 901,67
2033	2 036 701,96	591 417,38	42 445,10	70 651,51	28 891,59	662 068,89	1 445 284,58	57 098,00
2034	1 445 284,58	615 919,82	28 891,59	48 619,01	14 785,64	664 538,83	829 364,76	34 513,06
2035	829 364,76	641 437,22	14 785,64	25 674,89	95,74	667 112,11	187 927,54	10 984,99
2036	187 927,54	187 927,54	95,74	3 144,67	0,00	191 072,21	0,00	3 048,93
	14 445 377,73	2 417 898,44	4 396 967,89	2 122 116,69	18 842 345,62		4 101 186,14	



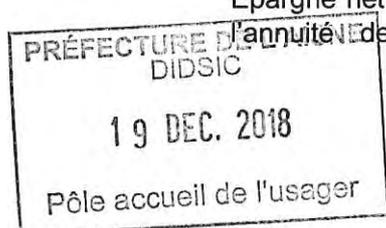
b. Evolution des ratios d'épargne

Les ratios d'épargne se subdivisent en :

L'épargne de gestion : Elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie et hors charge d'intérêts. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

L'épargne brute : Elle correspond à l'épargne de gestion moins les intérêts de la dette. Aussi appelée autofinancement brut, l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité le remboursement de la dette)

Epargne nette : Elle correspond à l'épargne de gestion après déduction de l'annuité de la dette, ou à l'épargne brute après déduction des



remboursements de dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après remboursement de dette.

	2015	2016	2017
Recettes réelles de fonctionnement	41 079 864,87 €	39 358 055,82 €	40 737 574,71 €
Dépenses réelles de fonctionnement	37 573 162,62 €	37 016 484,32 €	36 928 964,09 €
intérêts de la dette	733 277,95 €	688 742,48 €	634 343,55 €
Epargne de gestion	4 239 980,20 €	3 030 313,98 €	4 442 954,17 €
Epargne brute	3 506 702,25 €	2 341 571,50 €	3 808 610,62 €
Taux d'épargne brute (en %)	9%	6%	9%
Remboursement en capital	841 594,66 €	870 685,88 €	901 322,86 €
Epargne nette	2 665 107,59 €	1 470 885,62 €	2 907 287,76 €

B) Les ressources humaines

1) Evolution des effectifs

La réduction en 2016 des contributions devait pour pouvoir être durable s'accompagner d'une réduction des effectifs d'agents. Un recalcul des effectifs à la garde a été effectué et mis en œuvre dans le cadre du règlement opérationnel. En outre sur les postes de PATS (personnel administratif technique et spécialisé) les postes libérés par les départs en retraite sont soit gelés soit redéployés.

L'évolution des effectifs pourvus au 31 décembre de chaque année s'établit comme suit :

catégorie	effectifs pourvus au 31 décembre				variation		
	2015	2016	2017	2018*	en nombre	en %	par filière
officiers A	24	25	25	21	-3	-14,29%	-6,94%
officiers B	28	25	33	32	4	14,81%	
sous-officiers	246	242	228	219	-27	-13,43%	
hommes du rang	52	51	49	50	-2	-2,06%	
SSSM	3	3	3	3	0	0,00%	0,00%
PATS	86	86	81	78	-8	-9,41%	-9,41%
total	439	432	419	403	-36	-8,29%	-8,29%

* au 31 octobre 2018

La baisse des effectifs est réelle que ce soit dans la filière sapeurs-pompiers ou la filière PATS. Il faut néanmoins noter que des postes sont en cours de recrutement suite aux résultats de concours de sapeurs-pompiers (lieutenant et caporal). L'augmentation des postes pourvus en officiers de catégorie B est une des conséquences de la réforme de la filière qui vise à transformer des postes tenus par des adjudants en postes de lieutenant.

En parallèle, le SDIS de l'Aisne est comme les autres SDIS de France à la recherche constante de développement du volontariat, ou tout au moins à la stabilisation des effectifs de SPV. Cet objectif nous contraint à un effort de recrutement constant pour

compenser les départs mais à un coût (la formation initiale d'un SPV est de plus de 1 800 €).

Année	2015	2016	2017	2018
Effectifs SPV	2099	2090	2083	2069

2) Evolution de la masse salariale

Malgré la baisse des effectifs, la masse salariale consacrée aux agents augmente. Cependant cette hausse sur la période reste faible voire nulle (59 267,48 €). Compte tenu de la reprise du Parcours Professionnel Carrière et Rémunération (PPCR) qui avait été suspendu en 2018, et des recrutements en cours de réalisation, la partie de masse salariale consacrée aux agents devrait repartir à la hausse en 2019.

CATEGORIE	2015			2016			2017			2018			Evolution 2015-2018		
	Rémunération	Charges	Total	Rémunération	Charges	Total									
SPP	13 638 213,85 €	5 046 631,51 €	18 684 845,36 €	13 676 378,05 €	5 086 155,34 €	18 762 533,39 €	13 816 555,49 €	5 138 949,51 €	18 955 505,00 €	13 756 000,00 €	4 860 000,00 €	18 616 000,00 €	147 786,15 €	- 186 631,51 €	- 38 845,36 €
PATS	2 498 539,25 €	892 347,91 €	3 390 887,16 €	2 470 196,45 €	918 215,77 €	3 388 412,22 €	2 570 038,68 €	961 096,39 €	3 531 135,07 €	2 489 000,00 €	910 000,00 €	3 399 000,00 €	80 460,75 €	17 652,09 €	98 112,84 €
TOTAL	16 016 753,10 €	5 938 979,42 €	21 955 732,52 €	16 146 574,50 €	6 004 381,11 €	22 150 955,61 €	16 386 604,17 €	6 100 046,10 €	22 486 650,27 €	16 245 000,00 €	5 770 000,00 €	22 015 000,00 €	228 246,90 €	- 168 979,42 €	59 267,48 €

Pour ce qui concerne les sapeurs-pompiers volontaires, l'évolution de l'indemnisation est directement liée à l'activité (+9.91 % sur 10 mois en 2018) et au montant des taux d'indemnisation (+ 1% au 1^{er} novembre 2018).

vacations	2015	2016	2017	2018*
nombre d'interventions	36 861	36 317	36 556	39 500
montant	6 207 058,75 €	6 242 475,47 €	6 475 640,63 €	6 821 626,62 €
PFR	774 136,20 €	367 754,00 €	4 886,92 €	45 000,00 €
allocation de vétérance	303 360,59 €	336 779,00 €	294 289,23 €	300 000,00 €
total	7 284 555,54 €	6 947 008,47 €	6 774 816,78 €	7 166 626,62 €

* nombre estimé sur la base des 10 premiers mois

La mise en place de la nouvelle PFR (passage d'un régime par capitalisation à un régime par répartition) a permis sur les derniers exercices de maîtriser les variations de l'activité et plus généralement la masse salariale.